



réinventons / notre métier

Cachet et code de l'intermédiaire

Service destinataire

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE RISQUE CYBER SECURE – ANNEXE FRAUDE

IDENTITÉ

N° Siren / Siret :

Nom / Raison sociale :

INFORMATIONS GÉNÉRALES

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE – EXISTENCE DE FILIALES

| | | |
|-----------|---|---|
| 1 | L'entreprise comporte des filiales (si Non passez directement à la question 2) | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 1a | Les filiales fonctionnent avec des SI distincts qui font elles-mêmes leur comptabilité avant consolidation au niveau groupe | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

VÉRIFICATION À L'EMBAUCHE DES SALARIÉS

| | | |
|----------|---|---|
| 2 | Pour toute embauche de nouveaux collaborateurs il existe une vérification systématique des diplômes, des possibles antécédents judiciaires, avec une prise de référence auprès des anciens employeurs | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
|----------|---|---|

ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

MISE EN PLACE DE PROCÉDURE DE LUTTE ANTI-FRAUDE

| | | |
|-----------|--|---|
| 3 | L'entreprise a désigné un responsable fraude (à temps plein ou partiel) en charge de définir, mettre en œuvre et contrôler la lutte contre la fraude interne et externe dans l'entreprise | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 4 | L'entreprise a mis en place une procédure formalisée et centralisée d'attribution et de suivi des habilitations et pouvoirs d'ordonnancement et de paiement (si Non passez directement à la question 5) | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 4a | Si oui, ces pouvoirs d'ordonnancement et de paiement, sont paramétrés dans le système informatique de façon à automatiquement empêcher leur dépassement | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

FORMATION – SENSIBILISATION DES SALARIÉS

| | | |
|----------|--|---|
| 5 | Une sensibilisation à la fraude a été dispensée auprès de tous les collaborateurs | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 6 | Une formation à la lutte anti-fraude a été dispensée, dont la fraude par usurpation d'identité auprès des collaborateurs de la direction financière et comptable | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

SÉPARATION DES TÂCHES

| | | |
|---|--|---|
| 7 | Il existe une double validation pour les paiements supérieurs à 10 000 € | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 8 | Le principe de séparation des tâches s'applique pour toutes les transactions, entre : a) Instruction (ordre, commande, ordonnancement) b) Exécution (paiement, signature, validation, d'un virement,...) c) Comptabilisation (et rapprochement bancaire) d) Vérification (contrôle à posteriori, audit...) | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 9 | En complément de la question précédente, des rapprochements bancaires sont effectués au moins mensuellement par une personne non habilitée au paiement ou transfert de fonds | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

CONTRÔLE DES STOCKS

| | | |
|----|--|--|
| 10 | Pour les entreprises de fabrication ou de distribution : un contrôle des stocks par une personne ne gérant pas habituellement les stocks, est effectué au moins annuellement | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> SANS OBJET |
|----|--|--|

PROCÉDURE DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DES RISQUES DE FRAUDE EXTERNE

| | | |
|----|---|---|
| 11 | Pour toute entrée en relation avec un nouveau partenaire professionnel (fournisseur, sous-traitant, organisme social, organisme de formation, expert-comptable,...) il existe une procédure formalisée qui impose à tout collaborateur de vérifier la réalité des coordonnées (compte bancaire, adresse, adresse de livraison, email, téléphone,...) notamment par interrogation du Kbis et autres documents disponibles | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 12 | Pour tout changement de coordonnées (compte bancaire, adresse, adresse de livraison, email, téléphone) d'un partenaire professionnel (notamment fournisseur, sous-traitant, client, administration, organisme de formation, expert-comptable,...), il existe une procédure formalisée qui impose à tout collaborateur de procéder à une vérification auprès du partenaire via des moyens de communication utilisant des coordonnées préexistantes (adresse email, téléphones,...) | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

AUDIT – CONTRÔLE INTERNE

| | | |
|-----|--|---|
| 13 | L'entreprise dispose d'un audit interne indépendant de la direction financière et dont le périmètre de responsabilité inclut la direction financière et comptable (si Non passez directement à la question 14) | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 13a | Si oui : il existe un process formalisé de suivi, au moins annuel, en direction générale de l'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audit | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 14 | Les comptes de l'entreprise sont vérifiés et certifiés par un commissaire aux comptes | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 15 | L'entreprise a expressément demandé à sa banque d'être alertée pour toutes sorties inhabituelles de fonds (montant, destinataire, fréquence,...) | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

TÉLÉPHONIE

TÉLÉPHONIE

| | | |
|----|--|---|
| 16 | L'entreprise a un contrat de maintenance avec son opérateur de téléphonie incluant la mise à jour des logiciels de téléphonie | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 17 | Dans le cas où le standard téléphonique fonctionne sur IP (via Internet), le prestataire pour la maintenance de la téléphonie et du système informatique est le même | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

TÉLÉPHONIE (suite)

| | | |
|----|--|---|
| 18 | Le mot de passe initial du standard téléphonique a été modifié puis est renouvelé régulièrement en utilisant un chiffrement complexe | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 19 | L'accès aux appels internationaux ou surtaxés fait l'objet d'une gestion discrétionnaire et restrictive | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

UTILISATEURS DU SYSTÈME INFORMATIQUE

CES QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES SONT À RENSEIGNER POUR LES ENTREPRISES DONT LE CA EST INFÉRIEUR À 20 M€

| | | |
|----|---|---|
| 20 | Chaque salarié dispose d'un identifiant (login) personnel et unique, nécessaire pour l'utilisation des appareils fixes ou mobiles | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 21 | Les postes de travail sont automatiquement verrouillés en cas de veille prolongée | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 22 | L'entreprise a défini différents niveaux d'habilitation par métier et par fonction pour l'accès au système informatique | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| 23 | L'entreprise a mis en place une procédure de suppression systématique des habilitations obsolètes (stagiaires, prestataires ou mobilités internes,...) liée aux mises à jour RH | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

Informatique et Liberté

Je reconnais avoir été informé(e) conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

- du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des assurances ;
- que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, les collaborateurs de l'assureur responsable du traitement et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants, missionnés tant en France que dans des pays situés hors de l'Union Européenne ;
- que la finalité du traitement est la souscription, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution du contrat d'assurance mais que mes données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires :
 - à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient,
 - dans le cadre de traitements mis en œuvre par l'Assureur dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.

Fait à le

Le proposant

Pour la société, l'intermédiaire

